

Lettre annuelle du régime Fonpel 2020

préambule

Fonpel est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de constituer une retraite par rente*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation.

Les cotisations sont transformées en points de retraite (la valeur de service du point est la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versé à l'assuré. Elle correspond à la valeur du point de l'année du départ à la retraite de l'assuré). Ces points offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'Association FONPEL. La gestion administrative et la gestion commerciale sont confiées à Sofaxis.

* Ce régime, régi par la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

édito

Mobilisés plus que jamais

Cher(e)s collègues,

L'année 2020 n'a pas été de tout repos avec la crise sanitaire liée au Covid-19 qui s'est immiscée dans le calendrier des élections municipales.

Nombre d'entre vous ont dû prolonger leur mandat et affronter en première ligne les difficultés apportées par cette crise avant de pouvoir profiter pleinement de leur retraite d'élu(e).

L'Association FONPEL et les équipes de distribution et de gestion menées par Sofaxis sont restées mobilisées tout au long de l'année notamment grâce à la digitalisation des outils de gestion du régime.

Les espaces adhérents et collectivités ont prouvé leur efficacité en permettant à tous de rester en contact.

Quant à l'adhésion en ligne, elle a démontré avec succès son importance et sa fiabilité en enregistrant plus de 60 % de signatures en ligne.

Le Conseil d'administration avait approuvé fin 2019 l'extension de la garantie-décès pendant la période de cotisation à tous les contrats. Depuis le 1^{er} avril 2020, chaque euro cotisé est désormais protégé grâce à cette nouvelle garantie.

Malgré des marchés financiers perturbés par la pandémie liée au Covid-19, le régime Fonpel s'est montré résistant aux aléas économiques. Les performances de la gestion technique et financière du régime de retraite ont permis une revalorisation de la valeur de service du point de + 0,47 % au 1^{er} janvier 2021.

CNP Assurances, assureur du régime, a présenté un taux de couverture du régime au 31 décembre 2020 à hauteur de 124,15 %. Ce taux indique une performance du régime tout à fait honorable.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association FONPEL se joignent à moi pour remercier les nouveaux élus et les adhérents de la confiance accordée encore cette année.

Soyez assurés, cher(e)s collègues, que vos intérêts restent au cœur de nos préoccupations.



Jacques PELISSARD,
Ancien président de l'AMF
Président de l'Association FONPEL



les chiffres clés de l'année 2020

95 538 k€

C'est le montant des plus-ou-moins-values latentes, prises en compte dans l'évaluation de la richesse du régime.

Elles représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la provision technique spéciale et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur d'achat).

13 590 k€

de cotisations encaissées

16 065 k€

de prestations versées, dont

10 804 k€

au titre de rentes trimestrielles

362 632 k€

C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **0,8 %** par rapport à 2019.

Provision technique spéciale



les adhérents

15 931

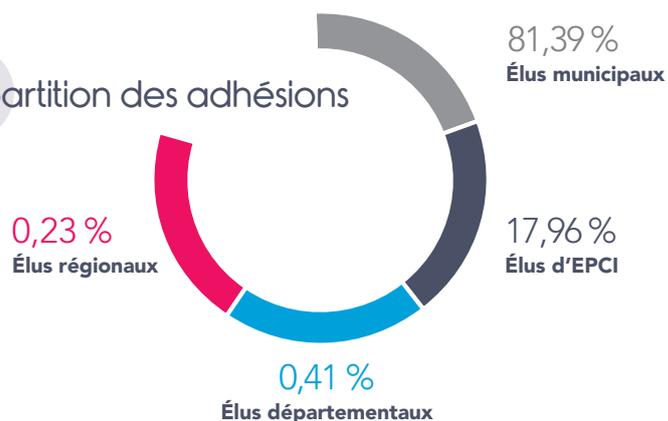
comptes gérés dont **9 630** en phase d'acquisition et **6 301** rentes.

2 171

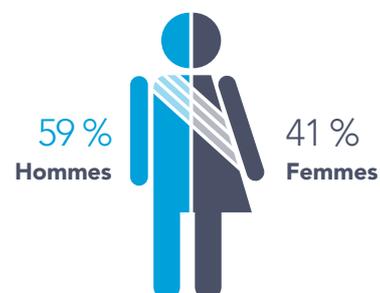
nouvelles **adhésions** enregistrées en **2020**.

Âge moyen des cotisants : **52** ans.

Répartition des adhésions



Répartition des nouveaux adhérents



01

l'environnement économique et les opportunités de marchés en 2020

Les marchés financiers en 2020 ont été très volatils en raison des craintes liées à la pandémie. Ainsi, le CAC 40 a atteint en 2020 un point haut à 6 111 en février, puis est redescendu à 3 755 un mois plus tard, soit une baisse de - 39 % en un mois ! Nous avons profité de ces baisses importantes pour renforcer la partie de Diversification et investir sur les actions. Les marchés sont ensuite remontés rapidement d'abord sur des espoirs de reprise rapide et ensuite sur les promesses apportées par plusieurs laboratoires pharmaceutiques quant à la vaccination. Le CAC 40 est ainsi remonté jusqu'en décembre à un niveau de 5 611, effaçant une partie importante (mais pas la totalité) des pertes enregistrées en mars. Nous en avons profité pour prendre des profits et alléger certaines positions.

Du côté obligataire, le rendement annuel à 10 ans de l'État Français a également été très volatil. Il a clôturé l'année à - 0,34 % en raison des actions prises par les Banques Centrales qui ont été beaucoup plus importantes que lors de chacune des crises financières précédentes. Cela a créé des opportunités intéressantes d'achats, notamment sur les dettes d'entreprise, que nous avons pu saisir au cours du premier semestre 2020.

D'autre part, nous renforçons notre engagement pour des Investissements Socialement Responsables, avec par exemple l'achat récent (début 2021) d'un fonds avec un processus d'investissement socialement responsable pour un montant de 4M€.



02

la politique des placements

La politique de gestion suivie par CNP Assurances a pour objectif de concilier la sécurité des placements et la régularité des rendements dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

L'allocation de l'actif se traduit par une prépondérance des obligations permettant d'assurer un socle de rendement récurrent.

En complément, des investissements sont réalisés en actifs de diversification (15 % du portefeuille à fin 2020, en hausse d'1 point par rapport à fin 2019 en raison d'opportunités venant d'une forte volatilité sur les marchés financiers). Ces actifs de diversification sont notamment constitués d'actions qui permettent de profiter de revalorisations à moyen et à long terme.

Transition Ecologique et Energétique :

Charbon : Objectif CNP Assurances est d'atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Le portefeuille Fonpel suit la même politique d'investissement ; il ne détient aucune position en 2020, ni aucun nouvel investissement.

Tabac : Depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. Au 31/12/2020 le portefeuille Fonpel est exposé à 0,8 M€ sur le secteur du tabac, en baisse de 17 %.

03

les résultats du portefeuille en 2020

Le rendement financier s'élève à 2,25 % en 2020 contre 3,01 % en 2019. Il est constitué des coupons obligataires, dividendes et des plus-ou-moins-values encaissés au cours de l'exercice.

la performance du régime

Taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2020 :

124,15 %

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. Il baisse de 2,7 % seulement, malgré le contexte financier défavorable de baisse des taux. Le régime a bien résisté grâce au bon adossement obligataire et à la gestion prudente et dynamique de la poche action.

la vie de l'association

Les membres du Conseil d'administration de l'Association ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 9 octobre 2019. Il est composé de :

- Jacques PELISSARD, *président*
- Jean-Paul LEFEBVRE, *secrétaire général*
- Chantal BOURRAGUE, *trésorière*
- Jean-Michel ARNAUD – Anne-Marie COUSIN – Jean-Louis COSTES
Daniel DEIN – Yannick HAURY – Odette MADER
Magali MIRTAIN-SCHARDT – Claire PEIGNE – Laurence TRASTOUR-ISNART

L'Association FONPEL a créé fin 2019 la SAS Fonpel Distribution dont l'objectif est de promouvoir le régime Fonpel, de permettre la distribution d'autres produits complémentaires au régime de retraite et de contractualiser avec des assureurs ou des réseaux de distribution.

Son président est Philippe BERQUIN, ancien actuaire-conseil de l'Association FONPEL.



Assurons
un monde
plus ouvert



une société du groupe relyens